

Aristophil démarches à effectuer pour récupération de fonds suite aux ventes aux enchères.

Par **PierrotMH**, le **09/08/2019** à **12:10**

Bonjour, lorsque l'on détient des placements ARISTOPHIL, doit-on faire une démarche spécifique pour pouvoir éventuellement recevoir des fonds suite aux ventes aux enchères ?
Merci

Par **ESP**, le **09/08/2019** à **19:08**

Bonjour

Je pensd qu'il faut vous adresser au liquidateur car sauf erreur, cette structure a connu des déboires (escroquerie?) et serait en liquidation.

[Aristophil](#)

Citation Dalloz

Aujourd'hui, le « fond Aristophil » a en partie été revendu, mais près de 900 propriétaires et indivisaires des œuvres sont encore en conflit avec celui qui est chargé de liquider les lots, car en désaccord avec ses estimations. G.L vend ses biens pour éponger ses dettes. Les investigations sont terminées, les chefs de préventions ont été « adoucis », mais le règlement de l'information judiciaire ne devrait pas intervenir avant 2020, avant un procès où, G.L, bénéficiera – enfin – du contradictoire.